



COMPTE RENDU

Séance n° 3 du 25 mai 2018.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vingt cinq avril deux mille dix huit à 20 heures 30 - MAIRIE DE FAILLY 1, rue de Vrémy, sous la Présidence de Monsieur Alain DALSTEIN, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 18 mai 2018.

Etaients présents : MM. Alain DALSTEIN, Pascal ROUY, Vincent SALVIONI, François HENNEQUIN, Stéphane MALLAISÉ, Jean-Marie ZIMMER, LEROY Jean-Marc, DIEUDONNÉ Paul, BORDICHINI Fabrice, MOITRIER Bruno, WAECHTER Jacques, M. Sébastien REMY.

Absent excusé : Mme BELLIERE Nathalie

Délibération n° 2018_3_1: Autorisation de signature avenants marchés travaux de réhabilitation ancienne mairie de Vrémy.

Le Conseil Municipal a autorisé le 1^{er} Adjoint à signer les avenants au marché de la réhabilitation de l'ancienne mairie de Vrémy suivants :

- lot n° 3 doublages murs extérieurs pour un montant de 600 € TTC
- lot n° 7 plomberie sanitaire pour un montant de 1 176,00 € TTC
- lot n° 8 électricité ventilation pour un montant de 721,25 € TTC

Délibération n° 2018_3_2 : Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données.

Le 1^{er} adjoint expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne " RGPD", proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (dit le "CDG54")

Le règlement européen 2016/679 dit "RGPD" entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le 1^{er} Adjoint pour le maire empêché à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54
- d'autoriser le 1^{er} Adjoint pour le maire empêché à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le 1^{er} Adjoint pour le maire empêché à désigner le délégué à la protection des données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.